

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°05/2021****OBJET : CESSIION GARIDELLE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	0
Votants :	24

SÉANCE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire dit que l'actuel Intermarché situé dans le quartier des Mousquettes est fermé au public depuis plusieurs mois en raison d'un risque lié à la solidité du bâtiment, une expertise judiciaire est en cours.

Compte tenu des délais d'expertise et du besoin de la population, notamment pour les personnes sans véhicules habitant le village et le Pré du Lac, il apparaît nécessaire d'envisager d'autres perspectives.

La Commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles situées à l'une des entrées de la Commune, devant l'enseigne Costamagna.

Les parcelles contiguës concernées sont les suivantes :

000AD 2528 Contenance cadastrale 333 mètres carrés
 000AD 141 Contenance cadastrale 5 087 mètres carrés (sauf bâtiment)
 000AD 2525 Contenance cadastrale 3 363 mètres carrés
 000AD 137 Contenance cadastrale 2 596 mètres carrés
 000AD 2524 Contenance cadastrale 337 mètres carrés

Le tout formant un ensemble foncier d'une superficie de 11 716 m².

Cet ensemble pourrait être proposé à la vente à un aménageur pour réaliser :

- un supermarché d'environ 1500m²
- une résidence « Senior »
- des logements contenant 30% de logements sociaux ou équivalents
- autres commerces de proximité

L'ensemble devra également intégrer un ouvrage public afin de réguler les eaux pluviales sur ce secteur.

La Commune entend se réserver l'usage ou la propriété du bâtiment (dénommé le MASET), situé sur la parcelle 000AD141.

La surface de plancher potentielle est de 10 000m² environ.

La valeur vénale de ces parcelles a été évaluée à 2 076 000€ le 4 décembre 2019 par la Brigade domaniale. Une réactualisation cette estimation est en cours, la validité de l'estimation étant limitée à un an.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches pour une future cession des parcelles citées ci-dessus, au prix plancher évalué et fixé par la brigade domaniale pour la réalisation d'un ensemble commercial-habitat mixte, comprenant un ouvrage de régulation des eaux pluviales.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 MAR. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 MAR. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

